

Pour diffusion immédiate

Cision, code 01
+ Hebdomadaires régionaux

COVID-19

Fermeture de la plupart des établissements d'hébergement touristique

Québec, le 28 mars 2020 – La ministre de Tourisme, Caroline Proulx, au nom du gouvernement du Québec, a annoncé aujourd'hui la fermeture des établissements d'hébergement touristique jusqu'à nouvel ordre. Deux types d'hébergement font exception à cette règle : certains terrains de camping faisant l'accueil de *snowbirds* n'ayant pas d'autre option de logement et disposant des installations sanitaires suffisantes, ainsi que les hôtels. Ces derniers peuvent poursuivre leurs opérations, étant désignés comme services essentiels pour les clientèles dans le besoin en lien avec les directives de santé publique.

Tout autre type d'hébergement touristique (tel que les chalets, les résidences secondaires en location, les « Bed & Breakfast » et les auberges) doit demeurer fermé ou fermer ses portes le plus rapidement possible. Les plateformes d'hébergement collaboratif seront des partenaires importants dans la mise en application de cette nouvelle directive et seront mises à contribution à cet effet.

Toute réservation faite après le 27 mars 2020, à minuit, directement auprès d'un hébergement touristique ou par le biais d'un tiers parti, doit être annulée. Les réservations faites antérieurement pour des séjours se déroulant entre le 29 mars et le 13 avril inclusivement doivent être annulées. Les personnes qui occupent présentement un hébergement touristique pourront compléter leur séjour, mais sans option de prolongation et en respectant les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec demande aux personnes dans cette situation d'éviter tout rassemblement et de ne pas fréquenter les commerces et lieux publics à destination.

Rappelons que le premier ministre du Québec a demandé à toute la population du Québec d'éviter les déplacements interrégionaux non essentiels dans le cadre de la situation actuelle.

Citation :

« Aujourd'hui, nous posons un autre geste pour protéger toutes les collectivités à l'échelle du Québec contre la propagation de la COVID-19. Le Québec est aux prises avec une crise sanitaire sans précédent et la collaboration de tous est cruciale dans la lutte contre la pandémie. Je sais que les décisions que l'on prend aujourd'hui sont difficiles : pour les exploitants d'établissements d'hébergement touristique, comme pour les Québécois qui avaient planifié des vacances au cours des prochaines semaines. Chaque action que l'on pose nous aide à assurer la santé et la sécurité des Québécois. Un geste qu'on pose aujourd'hui peut sauver une vie demain. J'aimerais prendre un moment pour souligner l'incalculable collaboration et la solidarité dont fait preuve toute l'industrie touristique depuis le début de la crise sanitaire. Vous ne reculez devant rien pour protéger la vie des Québécois et je vous en remercie très sincèrement. »

Caroline Proulx, ministre du Tourisme

Ministère du Tourisme sur les médias sociaux :



– 30 –

Source :

Sandra O'Connor

Directrice des communications

et attachée de presse

Cabinet de la ministre du Tourisme

Tél. : 418 528-8063

Cell. : 514 820-0095

sandra.o'connor@tourisme.gouv.qc.ca